

LES GARANTIES DE L'ASSURANCE HABITATION RÉSIDENCE PRINCIPALE FORMULE JEUNES

Le contrat Habitation Résidence Principale formule Jeunes s'adresse aux jeunes âgés de moins de 28 ans et sans enfant, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit d'un appartement d'une à deux pièces, d'une superficie maximale de 66 m².

	FORMULE JEUNES	CAPITAL MOBILIER	
RESPONSABILITÉ CIVILE			
Responsabilité civile Vie privée et Immeuble	•	6 000 €	
DOMMAGES AUX BIENS DANS LES LOCAUX ASSURÉS			
Incendie et événements assimilés dont : • chute de la foudre et phénomènes électriques (dans la limite d'un plafond de 500 €) • attentat ou acte de terrorisme • catastrophes technologiques	•		
Événements climatiques, dégâts des eaux, inondation et catastrophes naturelles	•		
Vol, tentative de vol ou acte de vandalisme (plafond de 1 000 €)	•		
Protection Juridique suite à accident	•		